

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la MTL, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Sandrine DOMINGUES– Serge PETIT - Vincent GLON – Marc-Antoine FABRE - Vincent LAURAND - Jérémy THEVENET – Sarah THEVENET – Véronique GERBE - Jean-Louis MARGOTTON – Christophe DALLERY

Absents excusés : Nicolas CARRIE - Valérie VERNAY

Absents : Pierre YACAR

Secrétaire : Marc-Antoine FABRE

Parc éolien :

La Sté VSB énergie est venue présenter un projet de parc éolien qui pourrait être monté sur la commune de Noailly. La Sté créée en 2001 a 6 agences en France et 48 parcs en exploitation. Un parc a été créé en Saône et Loire (la Chapelle au Mans).

Elle rappelle la volonté du Gouvernement de développer les énergies renouvelables.

Les contraintes et le fonctionnement d'un parc éolien sont présentés (périmètre de protection – principe...)

La sté prend contact avec les élus pour présenter une pré-analyse de faisabilité puis avec les propriétaires – elle lance les études environnementales, acoustiques, étude de vent – le préfet donne son accord après enquête publique puis en 12 à 18 mois le parc est réalisé.

Un bail emphytéotique est signé avec les propriétaires pour une exploitation de 20 à 30 ans. A la suite, un démantèlement total avec un reboisement pour le double est prévu (démantèlement pour lequel un provisionnement est obligatoire).

Les contraintes d'un parc éolien : périmètre de protection depuis 2010 – servitude aéronautique – zone Natura 2000 – prise en compte des ZNIEFF – distance du poste source – distance du centre bourg...

Les retombées économiques : accord pour l'utilisation des chemins communaux avec entretien à la charge de la Sté (env 48000 €/an) – Imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux + Contribution Economique Territoriale + Taxe Foncière sur le Bâti (environ 37 000 €/an)

La sté VSB Energie met l'accent sur la concertation et l'information tout au long du projet avec par exemple la visite d'un parc par les écoles et des mesures d'accompagnement telles que des refuges pour les chasseurs, des panneaux pédagogiques, des circuits de randonnées et des installations de ruches.

Il est précisé que l'éolien est une énergie propre, sûre, compétitive, source de croissance et inépuisable.

Les membres du conseil remercie l'intervenante pour ces explications claires.

SIEL : Renouvellement en led de l'éclairage public

Le reste à charge de la commune s'élève à 35 984 € mais même si la volonté du conseil est d'aller vers les nouvelles technologies, il y a un manque de visibilité sur la consommation avec des ampoules led .

La décision est reportée au prochain conseil.

Elections

Elles auront lieu le 20 et 27 juin à la MTL ou un autre endroit si celle-ci est prise. Il faudra 2 bureaux de vote.

Compte rendu commissions participatives :

Enfance-jeunesse : * Cantine : pour l'animation du temps de midi, du matériel a été demandé (ballons/élastiques/ cerceaux...) - le conseil accepte la modification du règlement qui prévoit un repas de substitution quand les enfants ne sont pas inscrits (décision effective dès parution sur le portail parents)

* Conseil Municipal Enfants : cause covid, le projet a pris du retard mais les réflexions sont en cours

Aimer vivre à Noailly : * les décorations éphémères se terminent et restent à peindre - un avis à la population sera fait via le fil de Noailly pour venir aider à la conception ou la création de déco (ex : peinture sur pneu – recyclage des anciennes jardinières en bois....).

* Le 5 juin, la commission prévoit une matinée (10 h -12 h) « nettoyage de la nature » avec des circuits

Information/communication : * un logo a été créé - il représente la chapelle, la forêt, la prairie, et la rivière Il pourra être inséré (en couleur ou noir et blanc) dans les courriers de la mairie et les enveloppes.

* le prochain fil de Noailly va être imprimé le 10 mai

Tourisme : * les producteurs ont été contacté pour pouvoir bénéficier de la gratuité pour une visibilité à l'office du tourisme roannais

* Route des vins : les idées de promotions de la côte roannaise sont à envoyer au 1^{er} mai – quelques idées sont émises comme :

- servir le vin lors de la fête patronale
- création d'une balade gourmande alliant vin et fromage (6 km maxi)
- initiation à l'œnologie à la chapelle (projet porté par 1 ou 2 associations)
- balade historique par l'association Histoire et Patrimoine
- création d'un parc cyclo touriste entre vigne et forêt (peut-on modifier le GR

765 ?)

- Musée de la vigne dans la chapelle (activité vendanges avec M et Me Durantet)
- manifestation jacquaire au Château de la Motte (séminaire annuel) – partenariat

entre le Château et le vignoble de la Paroisse

* une visio a eu lieu avec les promoteurs de la route de vins

Des projets peuvent se faire sur Noailly comme une aire de camping car – une aire de recharge de vélo.

Prochain rendez-vous le 10 mai

Bâtiments : * bar : signature du bail pour emménagement début mai et activité mi-mai. Un accompagnement des élus est prévu pour la tournée des producteurs – les volets et fenêtres ont été repeints par les agents techniques – voir pour une extension de la terrasse sur la place de Verdun ?

* Ecole : le hall d'entrée est fini – l'Ecole Numérique Rurale (ENR) est en cours d'installation

* Maire : Merci à Serge Petit pour la mise en réseau des bureaux – Mise en place par une sté spécialisée d'un serveur pour la protection des données de la Mairie

* Eglise : une protection des ouvrages d'art est faite en association avec Histoire et Patrimoine

* Maisons place de Verdun : devant l'absence de réponses du propriétaire, un arrêté de mise en péril ordinaire a été pris

* MTL : un avant projet sera présenté le 11 mai

* maison en ardoise : en attente du dossier de prêt

Voirie : * un aménagement des entrées de Bourg pourrait être prévu

* une démarche a été engagée pour l'acquisition de matériel roulant pour le service technique (le permis VL suffit pour les agents pour la conduite de tracteur) ainsi que l'acquisition de divers petits matériels manquants

* en attente de chiffrage pour la programmation 2021 de la voirie communale (Les Beaussiers)

la séance est levée à 23h05